

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 151 / 28 octobre 2013



CENTRES D'ENCAISSEMENT : LUTTE GAGNANTE EN VUE

Nos collègues des centres d'encaissement de Rennes, Lille et Créteil étaient à nouveau en horaires minimum et massivement en grève les 14, 15 et 16 octobre. Leur mouvement a débuté en mai, avec l'appui total de la CGT.

Leur revendication : le respect d'un engagement de la direction générale qui avait annoncé en 2007 la réévaluation régulière de leur prime industrielle justifiée par la pénibilité de leurs conditions de travail (travail sur machine, nuisances sonores, poussière...)

Depuis 2007, rien ! Pas un centime de plus, alors que l'activité a évolué à la hausse.

Les agents demandent la réévaluation de leur prime de 170 à 260 euros pour tous et son rattrapage depuis 2008.

La direction générale, par son attitude faite de mépris et de pari sur le pourrissement du conflit, est la seule responsable du blocage de la situation depuis 5 mois. Cela n'est pas sans coût financier pour l'Etat alors que la satisfaction de la revendication coûterait chaque année moins cher que la rémunération d'un seul directeur régional !

Une réunion de négociation a eu lieu le 22 octobre à Bercy. Refusant toujours de toucher aux primes, la DG a proposé de payer aux agents C et B un forfait de 28 heures supplémentaires pour les échéances de fin d'année (septembre à décembre), soit moins de 35 € pour les C et moins de 50 € pour les B.

Le compte n'y est pas et la question de la rétroactivité n'est pas traitée.

Toutefois, c'est une base de discussion et une nouvelle réunion de négociation est prévue dans la première quinzaine de novembre.



Nos collègues défendent leurs droits. Ils doivent gagner car leur lutte est juste et leur revendication légitime. Ils doivent gagner car sinon la direction prouvera qu'elle peut, en toute impunité, bafouer ses engagements...et alors, à qui le tour ?

Même si le dossier n'est pas clos, la démonstration est faite que l'action peut payer, que rien n'est inéluctable et que le syndicalisme de lutte et de proposition qu'incarne la CGT doit être renforcé.

Sur l'évolution de ce conflit, voir le site de la CGT Finances Publique d'Ille et Vilaine (lien [ici](#))

LES ROUGES SONT PARTOUT !

Instaurer une taxe exceptionnelle de 10% sur l'épargne des particuliers pour revenir d'un coup au niveau d'endettement de 2007, « augmenter les taux d'imposition des tranches supérieures de revenu », regarder du côté de la fiscalité foncière « sous utilisée », voilà de quoi faire s'évanouir rentiers et dirigeants du Medef...

Pourtant, le prescripteur de ces pistes de réflexion n'est autre que le Fonds monétaire international (FMI), dans un rapport rendu public le 9 octobre !

L'institution note que la fiscalité des plus fortunés a été « nettement baissée au cours des trente dernières années » et que le monde n'a jamais été aussi riche.

La France abrite 2,2 millions de millionnaires. Ils sont 31 millions dans le monde, soit 0,7% des ménages, et ils ont accaparé 41% des richesses au 1er semestre 2013.

Au passage, il est plutôt cocasse que l'enfer fiscal que serait devenu notre pays abrite la plus forte proportion de ces millionnaires en Europe.

Ne rêvons pas, le FMI ne préconise pas de remettre en cause le système capitaliste prédateur. Mais peut-être fait-il simplement le constat de l'impasse de la politique qu'il a lui-même impulsée, en Grèce notamment.

Le plan de sauvetage, autrement dit la cure d'austérité, que le FMI y a imposé en accord avec la Commission européenne et la Banque centrale européenne, n'a eu aucun effet sur le niveau de la dette.

BEZARD EN REMET UNE COUCHE

La tension sur l'exercice des missions est incontournable dans les services des impôts des entreprises (SIE) : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications professionnelles...le tout avec toujours moins d'effectifs.

Dans cette situation, les agents attendent de leur hiérarchie soutien et véritables réponses aux difficultés constatées.

Dès lors, la publication d'une note du directeur général le 07/10/2013 pour mettre, dans chaque SIE, à disposition des usagers un ordinateur - et surtout des agents pour les accompagner sur les télé-procédures - est vécue comme une véritable provocation.

C'est une méconnaissance absolue de l'état du réseau ou un mépris total que d'avoir sorti cette note d'application immédiate sans aucun dialogue.

Contribution à l'évolution de la courbe du chômage



2014 : 1988 emplois supprimés à la DGFIP

(lire [ici](#) en lien l'expression de la CGT Finances Publique)